

<b>Tarifs 2023/2024 (en vigueur pour tout nouveau contrat conclu, à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2023)</b>				
<u>Types de location</u>	<b>La Victorieuse &amp; Bail Sports (cafétéria/cuisine + salle de sports)</b>		<b>Bail Sport (cafétéria/cuisine)</b>	
	<b>Externe</b>	<b>Locaux (1)</b>	<b>Externe</b>	<b>Locaux (1)</b>
Enterrement	135 €	110 €	110 €	90 €
Fête privée (communions/ baptêmes/ ...)	210 €	170 €	160 €	130 €
Evènement culturel/sportif /associatif <b>(2)</b>	210 €	110 €	160 €	85 €
Mariage	300 €	250 €	220 €	140 €
Mouvement de jeunesse – Weekend (Charges électricité/eau : forfait)	120 €/nuit (30 €/nuit)	//	120 €/nuit (30 €/nuit)	//
Mouvement de jeunesse - Grand camp <b>(acompte 30%)</b> (Charges électricité) (Charges eau)	110 €/nuit (0,60 €/Kwh) (5,00 €/jour)	//	110 €/nuit (0,60 €/Kwh) (5,00 €/jour)	//
Activité professionnelle privée <b>(3)</b>	10 €/h	8 €/h	10 €/h	8 €/h
Club sportif	//	//	10 €/h	6 €/h
<b>Supplément chauffage</b> (01.11 ==> 31/03)	<b>30 €</b>		<b>30 €</b>	
<b>Supplément Nettoyage</b> <b>OBLIGATOIRE</b> , sauf exception) <b>(4)</b>	<b>60 €</b>		<b>40 €</b>	
<b>Indemnité forfaitaire</b> : l'ASBL se réserve le droit de réclamer une indemnité forfaitaire de 75 € en cas de dégradation du matériel ou non-respect des consignes (tri & évacuation des déchets ; ...)				
<b>(1) Locaux</b> : associations dont le siège social est établi dans l'entité d'Yvoir (associations sportives, culturelles, culturelles, comités de quartier, écoles, organismes communaux, etc.) et personnes domiciliées dans les villages d'Evrehailles et Bauche.				
<b>(2) Événement culturel/sportif/associatif</b> : pièce théâtrale, exposition, marche ou course populaire, spectacle école, fête de quartier, etc.				
<b>(3) Activité professionnelle privée</b> : particuliers ou organisations privées avec but lucratif.				
<b>(4) Supplément nettoyage</b> : dû pour toute location sauf accord préalable explicite de l'ASBL (ex : locations des mouvements de jeunesse). Dans ce dernier cas, le supplément nettoyage sera réclamé si la salle et ses équipements ne sont pas rendus parfaitement propres.				
<b>(5) Conditions d'application</b> : la durée de location est limitée de la veille de l'évènement au lendemain de celui-ci. Les clefs sont confiées la veille de la location et doivent être remises le lendemain matin au plus tard, équipements rangés et salle brossée.				
<b>(6) Tri &amp; Evacuation des déchets</b> : Le tri des déchets (papiers ; PMC ; ménagers ; autres) est <b>OBLIGATOIRE</b> . A cet effet un conteneur "bleu" (PMC) et un conteneur "jaune" (papiers) sont mis à disposition des locataires. De même qu'un "compost" pour les détritres ménagers (alimentation). Pour les autres déchets, le locataire devra les déposer dans un "sac poubelle gris" qui sera évacué par l'ASBL dans son container. Des sacs "estampillés" du logo communal seront mis à disposition des mouvements de jeunesse au prix de "2,5 €/sac"				



N° d'association : 119730 - N° Entreprise : 408495902  
Siège social : rue sauvegarde, 19A 5530 Evrehailles (Yvoir)